



Rapport Social en vue d'une demande d'admission à la maison relais

Ce rapport social étayé a pour vocation d'expliquer la situation sociale de la personne demandeuse et de démontrer que :

- L'accès ou le retour à un logement autonome n'est pas envisageable
- La situation est désormais stabilisée
- L'accès à une maison relais est une solution adaptée
- La personne est en capacité de faire face aux actes essentiels de la vie quotidienne (repas, hygiène de soi et du logement...) et/ou de bénéficier d'aide(s) adaptée(s).

Afin de clarifier votre propos et de ne pas oublier d'éléments essentiels, nous vous proposons de vous appuyer sur la trame suivante :

- Situation familiale,
- Situation professionnelle,
- Situation santé,
- Situation budgétaire,
- Parcours résidentiel et/ou institutionnel,
- Evolution en structure (pour les personnes accueillies dans les établissements type CHRS etc.),
- Autonomie vie quotidienne (confection des repas, entretien logement, hygiène personnelle, mode déplacement, gestion administrative, budget),
- Conclusion : degré de stabilisation de la situation, en quoi l'orientation en maison relais est pertinente, l'adhésion de la personne à un projet d'admission en maison relais et son intérêt pour les activités collectives proposées par la maison relais.